

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **7 mars 2016**

Décision n° **CP-2016-0790**

commune (s) :

objet : Assistance au contrôle de l'exploitation de l'usine d'incinération Lyon-Nord et études dans le domaine de l'incinération - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Philip

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 26 février 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 9 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Laurent), M. Claisse.

**Commission permanente du 7 mars 2016****Décision n° CP-2016-0790**

objet : **Assistance au contrôle de l'exploitation de l'usine d'incinération Lyon-Nord et études dans le domaine de l'incinération - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 23 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Ce marché a pour objet 2 volets :

- l'assistance au contrôle de l'exploitation de l'usine d'incinération des déchets de Lyon-Nord. La prestation inclut une assistance aux éventuelles négociations contractuelles,
- la réalisation d'études dans les domaines de l'incinération des déchets et de la valorisation énergétique pour le compte de la Métropole de Lyon.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché précité.

Il ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années.

Le marché comporterait un engagement de commande minimum de 50 000 € HT, soit 60 000 € TTC et maximum de 120 000 € HT, soit 144 000 € TTC pour la durée ferme du marché. Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour les périodes de reconduction.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 29 janvier 2016, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises BERIM/CAP'ECOS.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché à bons de commande pour l'assistance au contrôle de l'exploitation de l'usine d'incinération de Lyon-Nord et les études dans le domaine de l'incinération et tous les actes y afférents, avec le groupement d'entreprises BERIM/CAP'ECOS pour un montant global minimum de 100 000 € HT, soit 120 000 € TTC et maximum de 240 000 € HT, soit 288 000 € TTC pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années.

**2° - Les dépenses** de fonctionnement en résultant seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2016 et suivants - compte 611 - fonction 7213 - opération n° 0P25O2492.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 mars 2016.**